

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 13
- procurations : 1

L'an deux mille dix-neuf et le 14 novembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis dans les locaux de la Halte Répit sur convocation régulière en date du 6 novembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, NADINE MAURIN MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME MONIQUE BEZOS

Etaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEULLERAT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS)

Était absent excusé : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME MICHELE CHAVE, ÉLISABETH ATTELAN,

DÉLIBÉRATION 2019/30

Objet : Avenant à la convention avec les associations partenaires du dispositif « Sport sur Ordonnance »

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que, par délibération D.2018-30 en date du 18 décembre 2018, le CCAS a approuvé le renouvellement de la signature de conventions avec les associations partenaires du l'action « Sport sur Ordonnance ».

Il convient aujourd'hui de modifier deux des articles de cette convention, en lien avec les modalités de délivrance des ordonnances par les médecins et les exigences de diplômes des éducateurs sportifs des associations susceptibles d'encadrer les activités physiques adaptées.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du conseil d'administration,

- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat du Sport sur Ordonnance,
- De l'autoriser à signer ledit avenant avec les associations partenaires ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer cet avenant ainsi que tous documents afférents au projet.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODÉAS*



- Transmis le 22 NOV. 2019
- Affiché le 22 NOV. 2019